

Examen rapide de la classification du COSEPAC

pour le

Marah d'Orégon Marah oregana

au Canada

**EN VOIE DE DISPARITION
2022**

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Le processus d'examen rapide de la classification est utilisé par le COSEPAC dans le cas des espèces sauvages dont le statut n'a pas changé depuis leur dernière évaluation. Les renseignements facilement accessibles contenus dans le précédent rapport de situation ou sommaire du statut de l'espèce et les documents de rétablissement ainsi que ceux détenus par les équipes de rétablissement, les autorités responsables, les centres de données sur la conservation et les spécialistes des espèces ont été examinés par le sous-comité de spécialistes des espèces concerné, puis analysés par le COSEPAC. Le présent document est le sommaire des renseignements pertinents.

Les examens rapides de la classification sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages que l'on croit en péril au Canada. Le présent document peut être cité de la manière suivante :

COSEPAC. 2022. Examen rapide de la classification du COSEPAC pour le marah d'Orégon (*Marah oregana*) au Canada, Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xiv p. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>).

Note de production :

Le COSEPAC remercie David F. Fraser d'avoir rédigé l'examen rapide de la classification pour le marah d'Orégon (*Marah oregana*) au Canada, aux termes d'un marché conclu avec Environnement et Changement climatique Canada. La supervision et la révision de l'examen rapide de la classification ont été assurées par Del Meidinger, coprésident du Sous-comité de spécialistes des plantes vasculaires du COSEPAC.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement et Changement climatique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-938-4125

Télec. : 819-938-3984

Courriel : ec.cosepac-cosewic.ec@canada.ca
www.cosepac.ca

Also available in English under the title "COSEWIC Rapid Review of Classification on the Coastal Manroot *Marah oregana* in Canada".



COSEPAC Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Décembre 2022

Nom commun

Marah d'Orégon

Nom scientifique

Marah oregana

Statut

En voie de disparition

Justification de la désignation

Au Canada, cette plante grimpante vivace longévive est présente dans seulement quatre sous-populations largement séparées, dans le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf adjacentes. Moins de 50 individus matures subsistent, et une production de semis a été observée dans un seul site. Des pertes d'habitat, de sous-populations et d'individus matures sont prévues dans l'aire de répartition canadienne de l'espèce. Les principales menaces sont le développement des quelques sites connus, les espèces exotiques et les phénomènes aléatoires pouvant toucher les quelques individus restants. Il s'agit d'une plante médicinale maintenue par certaines Premières Nations de la côte Ouest.

Répartition

Colombie-Britannique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.



COSEPAC Examen rapide de la classification

PRÉFACE

Dans l'évaluation précédente (COSEWIC, 2009), le nom scientifique utilisé pour désigner le marah d'Orégon (*Marah oregana*) (Nesom, 2015) était « *Marah oreganum* ». Depuis la dernière évaluation du COSEPAC, une seule nouvelle occurrence (passée inaperçue jusque-là) à l'île Thetis et quelques individus supplémentaires du marah d'Orégon ont été découverts. Ces nouvelles données viennent accroître la zone d'occurrence de 23 %, l'IZO, légèrement, et le nombre d'individus matures de 30 à 90 %. L'aire de répartition de l'espèce (figure 1) demeure la même que celle qui est décrite dans le programme de rétablissement (BC Ministry of Environment, 2012).

Même si le COSEPAC n'a pas mis l'accent sur ce fait dans son rapport précédent (COSEWIC, 2009), il est possible que toutes les sous-populations ne se soient pas dispersées naturellement au Canada. En effet, pour ce qui est du premier spécimen de la plante, récolté dans la réserve indienne de Union Bay (population n° 1), il était indiqué que l'espèce se trouvait dans « des villages et jardins indiens ». Le fruit était utilisé à des fins médicinales par les Salish de l'État de Washington (Turner et Bell, 1971). Turner et Bell (1971) ont laissé entendre que l'espèce avait été plantée, et Mme Melburn, qui a récolté un spécimen en 1958, a indiqué sur son étiquette d'identification « échappée de culture ». Toutefois, les individus actuels ne sont manifestement pas liés à des zones cultivées, mais certains se trouvent à des endroits perturbés. De toute évidence, les autres sous-populations ne sont pas liées à des sites de culture autochtone. La station d'échantillonnage de Kwixin (2018) caractérise la gestion des occurrences de la péninsule de Saanich et de Salt Spring par une communauté de WSÁNEĆ comme étant de l'« intendance ». Tous les sites où l'espèce est présente sans preuve directe de culture ont été traités comme étant des sites indigènes dans le présent rapport. Deux individus, l'un dans un jardin privé à Victoria et l'autre dans un jardin public de la péninsule de Saanich, n'ont pas été inclus dans cette évaluation.

Il est impossible de procéder à un dénombrement exact des individus matures pour deux raisons :

- Il existe des sites nouveaux et connus sur des terres privées, et les propriétaires n'ont pas accordé l'accès à leurs terres ni donné leur autorisation pour recueillir¹ ou diffuser ces données.

¹ Un membre du Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique a visité l'un des sites de l'île Thetis en 2016.

- Certaines visites n'ont pas eu lieu au moment de l'année permettant de déterminer si les plantes allaient produire des fleurs ou des fruits. Le ministère de l'Environnement de la Colombie-Britannique (BC MOE, 2012) fait remarquer qu'un très petit nombre de tiges produit des fleurs ou des fruits et que le nombre total d'individus dénombrés pourrait être plus élevé que le nombre d'individus matures.

Toutefois, même avec ces réserves, l'estimation du nombre d'individus matures au Canada serait inférieure à 50 (Donovan, comm. pers., 2021), et ce nombre pourrait être beaucoup plus bas si les tiges ne portant pas de fruits étaient retirées de l'estimation des individus matures. La fourchette d'individus matures utilisée pour la réévaluation est de 24 à 34.

Certaines sous-populations se trouvent dans des forêts en maturation et ne reçoivent peut-être plus assez de lumière pour se reproduire adéquatement (Fraser, obs. pers.).

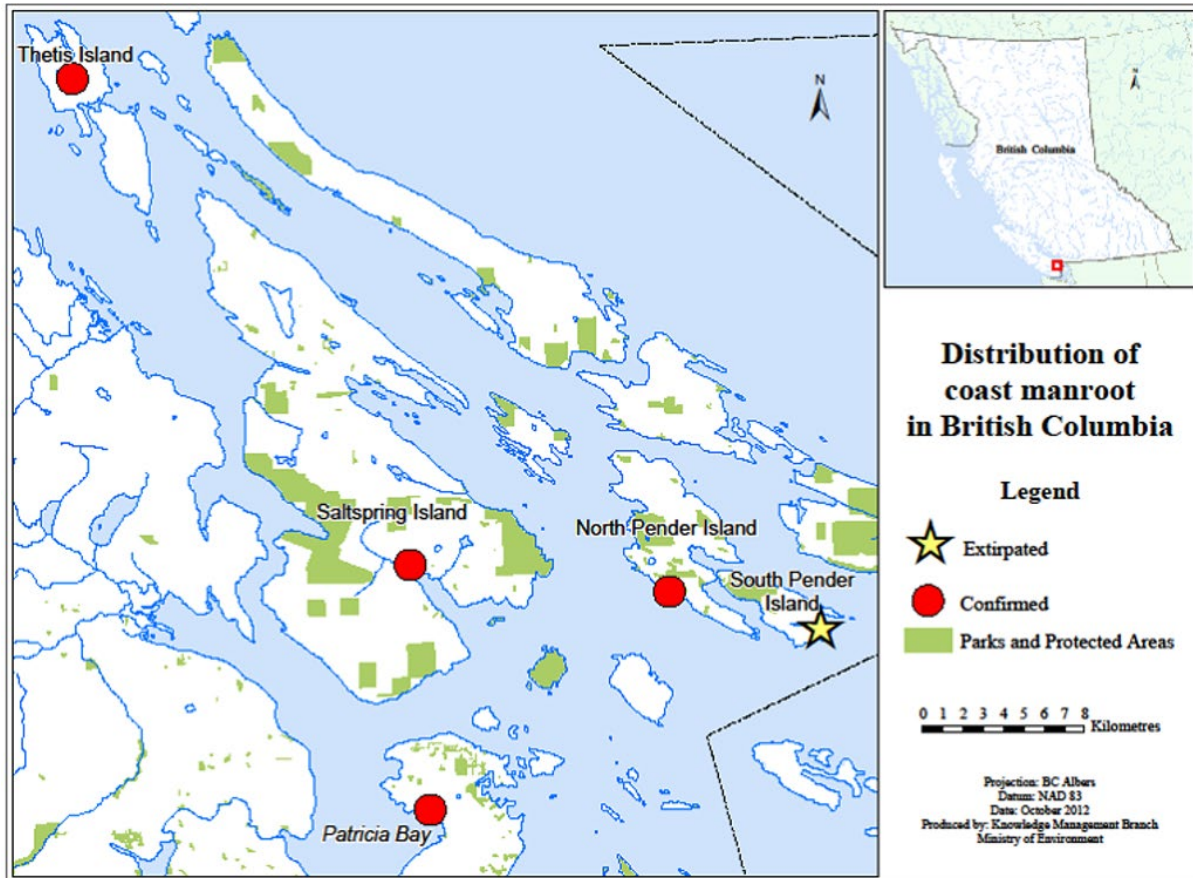
Le marah d'Orégon n'est pas inscrit à la *Loi sur les espèces en péril* du Canada et n'est protégé par aucune loi de la Colombie-Britannique. Aucune occurrence ne se trouve dans des aires protégées; en effet, toutes les occurrences se trouvent sur des terres des Premières Nations ou des terres privées.

Connaissances traditionnelles autochtones : L'individu qui se trouve dans la péninsule de Saanich et la sous-population de l'île Salt Spring font l'objet d'une intendance de la part de la communauté des W̱SÁNEĆ, qui considère qu'il s'agit d'une plante médicinale (KEXMIN Field Station, 2018).

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2009. Réexamen et confirmation du statut en décembre 2022.

Carte mise à jour



Veillez voir la traduction française ci-dessous :

Distribution of coast manroot in British Columbia = Aire de répartition du marah d'Orégon en Colombie-Britannique

Legend = Légende

Extirpated = Population disparue

Confirmed = Population confirmée

Parks and Protected Areas = Parcs et aires protégées

Kilometres = Kilomètres

Projection: BC Albers = Projection d'Albers de la C.-B.

Datum: NAD 83 = Système de référence : NAD 83

Date: October 2012 = Date : octobre 2012

Produced by: Knowledge Management Branch = Produite par : Direction générale de la gestion des connaissances

Ministry of Environment = Ministère de l'Environnement

Thetis Island = Île Thetis

Saltspring Island = Île Saltspring

North Pender Island = Île North Pender

South Pender Island = Île South Pender

Patricia Bay = Baie Patricia

British Columbia = Colombie-Britannique

Figure 1. Aire de répartition du marah d'Orégon au Canada (tirée de B.C. Ministry of Environment, 2012).

RÉSUMÉ TECHNIQUE

Marah oregana

Marah d'Orégon

Coastal Manroot

Répartition au Canada : Colombie-Britannique

Données démographiques

Durée d'une génération	20 ans ou plus; l'individu le mieux connu au Canada, situé dans la péninsule de Saanich, aurait au moins 79 ans (BC MOE, 2012).
Y a-t-il un déclin continu [observé, inféré ou prévu] du nombre total d'individus matures?	Oui, un ou deux individus possiblement détruits dans le cadre d'activités de défrichage en 2021 (Costanzo, 2021).
Pourcentage estimé de déclin continu du nombre total d'individus matures sur [5 ans ou 2 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	S.O.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 dernières années ou 3 dernières générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	Oui, une sous-population a disparu au cours des trois dernières générations, et un ou deux individus ont pu être détruits par les activités de défrichage des terres en 2021 (Costanzo, 2021).
Pourcentage [prévu ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours des [10 prochaines années ou 3 prochaines générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans].	S.O.
Pourcentage [observé, estimé, inféré ou présumé] [de réduction ou d'augmentation] du nombre total d'individus matures au cours de toute période de [10 ans ou 3 générations, selon la période la plus longue, jusqu'à un maximum de 100 ans] commençant dans le passé et se terminant dans le futur.	S.O.
Est-ce que les causes du déclin sont a) clairement réversibles et b) comprises et c) ont effectivement cessé?	a. Oui b. Oui c. Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre d'individus matures?	Non

Information sur la répartition

Superficie estimée de la zone d'occurrence	330 km ²
Indice de zone d'occupation (IZO) (fournissez toujours une valeur établie à partir d'une grille à carrés de 2 km de côté)	16 km ²

La population totale est-elle gravement fragmentée, c.-à-d. que plus de 50 % de sa zone d'occupation totale se trouvent dans des parcelles d'habitat qui sont a) plus petites que la superficie nécessaire au maintien d'une population viable et b) séparées d'autres parcelles d'habitat par une distance supérieure à la distance de dispersion maximale présumée pour l'espèce?	Probablement. Aux États-Unis, les graines sont dispersées par les rongeurs et l'écoulement de l'eau douce. Toutes les sous-populations sont très petites et pourraient ne pas être viables à long terme.
Nombre de localités* (utilisez une fourchette plausible pour refléter l'incertitude, le cas échéant)	Les menaces les plus plausibles varient selon les propriétaires fonciers.
Réserve indienne de Union Bay dans la péninsule de Saanich - 1 Île North Pender - 1 Île Salt Spring (localité non divulguée) - 1 propriétaire foncier Île Thetis (localité non divulguée) - 2 propriétaires fonciers	5
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de la zone d'occurrence?	Possible puisque la perte d'un site quelconque en raison du développement ou de l'ombrage (semis) réduirait la zone d'occurrence. L'augmentation de la zone d'occurrence présentée dans le rapport de situation précédent est due à l'observation de nouveaux sites et non à une augmentation réelle de l'aire de répartition de l'espèce.
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de l'indice de zone d'occupation?	Possible
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] du nombre de sous-populations?	Oui, un déclin observé. Perte d'une sous-population dans l'île South Pender (dans les années 1960).
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] du nombre de localités*?	Oui, un déclin observé. Perte d'une sous-population dans l'île South Pender (dans les années 1960).
Y a-t-il un déclin [observé, inféré ou prévu] de [la superficie, l'étendue ou la qualité] de l'habitat?	Oui, un déclin de la quantité et de la qualité de l'habitat en raison des menaces et du défrichage récent d'un site.
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de sous-populations?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes du nombre de localités*?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de la zone d'occurrence?	Non
Y a-t-il des fluctuations extrêmes de l'indice de zone d'occupation?	Non

*Voir « Définitions et abréviations » sur le [site Web du COSEPAC](#) pour obtenir des précisions sur ce terme.

Nombre d'individus matures (dans chaque sous-population)

Sous-populations (utilisez des fourchettes plausibles)	Nombre d'individus matures
Péninsule de Saanich, baie Patricia, Première Nation Tseycum, réserve indienne de Union Bay 4 Île South Pender Île North Pender Île Salt Spring (localité non divulguée) Île Thetis (localité non divulguée)	1-2* Présumée disparue du pays 2 Estimée (6-15) Estimée (15)
*la fourchette reflète l'incertitude des dénombrements et du nombre d'individus réellement capables de se reproduire.	
Total	24-34

Analyse quantitative

La probabilité de disparition de l'espèce à l'état sauvage est d'au moins [20 % sur 20 ans ou 5 générations, selon la plus longue période, jusqu'à un maximum de 100 ans, ou 10 % sur 100 ans].	Aucune analyse n'a été effectuée.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

Menaces (directes, de l'impact le plus élevé à l'impact le plus faible, selon le calculateur des menaces de l'UICN)

<p>Un calculateur des menaces a-t-il été rempli pour l'espèce?</p> <p>Un calculateur de menaces a été rempli pour le plan de rétablissement (BC MOE, 2012). L'impact global des menaces n'était pas indiqué dans le plan de rétablissement, mais une menace de niveau 1 à impact moyen et quatre menaces de niveau 1 à impact faible se traduiraient par un impact global des menaces élevé. Ci-après se trouvent le numéro et le nom de la catégorie de menaces ainsi que le niveau d'impact.</p> <p>1. Développement résidentiel et commercial : impact moyen 1.1 Zones résidentielles et urbaines : impact moyen</p> <p>4. Corridors de transport et de service : impact faible 4.1 Routes et voies ferrées : impact faible</p> <p>6. Intrusions et perturbations humaines : impact faible 6.1 Activités récréatives : impact faible/négligeable (piétinement)?</p> <p>7. Modifications des systèmes naturels : impact faible 7.1 Incendies et suppression des incendies : impact faible/négligeable 7.3 Autres modifications de l'écosystème : impact faible</p> <p>8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques : impact faible 8.1 Espèces exotiques (non indigènes) envahissantes : impact faible</p> <p>Quels autres facteurs limitatifs sont pertinents?</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est possible que le marah soit auto-incompatible (Schlising, 1966 cité dans BC MOE, 2012), et les sous-populations comptant un seul individu pourraient ne pas être considérées comme des « individus matures » si elles se trouvent trop loin des autres individus pour qu'il y ait dispersion par les pollinisateurs.

- L'espèce est très longévive et le recrutement des semis pourrait être faible. Seul le site de l'île Thetis semble présenter un recrutement de semis (Donovan, comm. pers., 2021).

Immigration de source externe (immigration de l'extérieur du Canada)

Situation des populations de l'extérieur les plus susceptibles de fournir des individus immigrants au Canada.	L'espèce existe, mais est peu courante dans les îles San Juan de l'État de Washington. Les graines sont grosses et lourdes, et on pense qu'elles sont principalement dispersées par les animaux.
Une immigration a-t-elle été constatée ou est-elle possible?	Peu probable, car les graines devraient se disperser d'une île à l'autre et la dispersion de graines est principalement effectuée par des rongeurs.
Des individus immigrants seraient-ils adaptés pour survivre au Canada?	Oui
Y a-t-il suffisamment d'habitat disponible au Canada pour les individus immigrants?	Peut-être, mais des espèces végétales exotiques se trouvent dans la majeure partie de l'habitat convenable.
Les conditions se détériorent-elles au Canada ⁺ ?	Oui
Les conditions de la population source (c.-à-d. de l'extérieur) se détériorent-elles ⁺ ?	Oui, un ensemble similaire d'espèces exotiques se trouve dans les îles San Juan de l'État de Washington.
La population canadienne est-elle considérée comme un puits ⁺ ?	Non
La possibilité d'une immigration depuis des populations externes existe-t-elle?	Peu probable

Nature délicate de l'information sur l'espèce

L'information concernant l'espèce est-elle de nature délicate?	Non, mais toutes les occurrences se trouvent sur des terres autochtones ou privées.
----------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Statut et justification de la désignation

Statut : En voie de disparition	Codes alphanumériques : B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1
Justification de la désignation : Au Canada, cette plante grimpante vivace longévive est présente dans seulement quatre sous-populations largement séparées, dans le sud-est de l'île de Vancouver et les îles Gulf adjacentes. Moins de 50 individus matures subsistent, et une production de semis a été observée dans un seul site. Des pertes d'habitat, de sous-populations et d'individus matures sont prévues dans l'aire de répartition canadienne de l'espèce. Les principales menaces sont le développement des quelques sites connus, les espèces exotiques et les phénomènes aléatoires pouvant toucher les quelques individus restants. Il s'agit d'une plante médicinale maintenue par certaines Premières Nations de la côte Ouest.	

⁺ Voir le [tableau 3](#) (Lignes directrices pour la modification de l'évaluation de la situation d'après une immigration de source externe).

Applicabilité des critères

Critère A (déclin du nombre total d'individus matures) : Sans objet. Le déclin est insuffisant pour correspondre au seuil du critère.

Critère B (aire de répartition peu étendue, et déclin ou fluctuation) :

Correspond aux critères de la catégorie « espèce en voie de disparition »

B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v). La zone d'occurrence (330 km²) et l'IZO (16 km²) sont tous deux inférieurs aux seuils de la catégorie « espèce en voie de disparition ». La présence de l'espèce est connue dans cinq localités (propriétaires fonciers) et il y a un déclin continu observé et inféré de la qualité de l'habitat, un déclin inféré de la zone d'occurrence et de l'IZO, un déclin observé du nombre de localités et de sous-populations, et un déclin observé et inféré du nombre d'individus matures.

Critère C (nombre d'individus matures peu élevé et en déclin) :

Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », C2a(i). Un déclin du nombre d'individus matures a été observé par le passé et des menaces sont permanentes, ce qui pourrait correspondre aux critères de « déclin continu ». Aucune sous-population ne compte plus de 50 individus.

Critère D (très petite population totale ou répartition restreinte) :

Correspond au critère de la catégorie « espèce en voie de disparition », D1. L'estimation de la population est inférieure à 50 individus, bien en-deçà du seuil de 250 individus matures.

Critère E (analyse quantitative) :

Sans objet. Aucune analyse n'a été effectuée.

REMERCIEMENTS

De sincères remerciements sont adressés à tous les experts contactés (ci-dessous) pour les renseignements fournis et les discussions tenues sur la situation actuelle du marah d'Orégon. Leah Ramsay et Jenifer Penny (BC CDC) ont fourni des commentaires utiles sur une version préliminaire du présent examen rapide de la classification. Katrina Stipek (BC CDC) a mis à jour les valeurs de l'IZO et de la zone d'occurrence. Marta Donovan (BC CDC) a fourni de l'information sur les relevés récemment effectués dans l'île Thetis et a formulé des commentaires utiles sur une version antérieure. Brenda Costanzo (BC Ministry of Environment and Climate Change) a fourni des observations récentes sur la population de la péninsule de Saanich.

EXPERTS CONTACTÉS

- Brenda Costanzo, spécialiste de la végétation, BC Ministry of Environment and Climate Change, Victoria.
- Jenifer Penny, botaniste, BC Conservation Data Centre, Victoria.
- Katrina Stipek, spécialiste des données, BC Conservation Data Centre, Victoria.
- Marta Donovan, botaniste, BC Conservation Data Centre, Victoria.

SOURCES D'INFORMATION

BC Conservation Data Centre. 2019. Conservation Status Report: *Marah oregana*, coast manroot. Victoria, British Columbia. Site Web : <https://a100.gov.bc.ca/pub/eswp/esr.do?id=19892> [consulté en février 2021].

BC Ministry of Environment. 2012. Recovery Plan for Manroot (*Marah oreganus*) in British Columbia. Victoria, British Columbia. 17 pp. Site Web : <http://a100.gov.bc.ca/pub/eirs/finishDownloadDocument.do?subdocumentId=9153> [consulté en février 2021].

COSEWIC 2009. Coast Manroot (*Marah oregana*): COSEWIC assessment and status report. Ottawa, Ontario. Site Web : https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/species-risk-public-registry/cosewic-assessments-status-reports/coast-manroot-2009.html#_Toc252872951 [consulté en janvier 2021]. [Également disponible en français : COSEPAC. 2009. Évaluation et rapport de situation sur le marah d'Orégon (*Marah oreganus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa (Ontario). Site Web : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/evaluations-rapports-situations-cosepac/coast-manroot-2009.html>].

- Costanzo, B., comm. pers. 2021. *Correspondance par courriel avec David Fraser*, juin 2021. BC Ministry of Environment and Climate Change, Victoria (Colombie-Britannique).
- Donovan, M., comm. pers. 2021. *Correspondance par courriel avec David Fraser*, août 2021. BC Conservation Data Centre and Climate Change, Victoria (Colombie-Britannique).
- KEXMIN Field Station. 2018. Immature fruit of coastal manroot, *Marah oregana*: traditionally stewarded and used by some Salish communities. Site Web : <http://gordonbrentingram.ca/KEXMINfieldstation/2018/06/08/>.
- Nesom, G.L. 2015. *Cucurbitaceae* Jussieu, Cucumber Family *in*: Flora of North America Editorial Committee, eds. 1993+. Flora of North America North of Mexico [Online]. 22+ vols. New York and Oxford. Vol. 6. Site Web : http://www.efloras.org/florataxon.aspx?flora_id=1&taxon_id=10233 [consulté en septembre 2022].
- Schlising, R.A. 1966. Reproductive ecology of plants in the genus *Marah* (Cucurbitaceae). Thèse de doctorat, University of California, Berkeley (Californie), 179 pp.
- Turner, N.C. et M.A.M. Bell. 1971. The ethnobotany of the Coast Salish Indians of Vancouver Island. *Economic Botany* 25:63–99. Site Web : <https://doi.org/10.1007/BF02894564> [consulté en février 2021].

Rédacteur de l'examen rapide de la classification :

- David F. Fraser



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces menacées de disparition au Canada comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2022)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement et
Changement climatique Canada
Service canadien de la faune

Environment and
Climate Change Canada
Canadian Wildlife Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.